

Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx
 19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

Extrait du registre des décisions du Bureau

Le Bureau syndical s'est réuni dans la salle Sanoki à Itxassou le 18 novembre 2021 à 18h30, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 18 novembre 2021.

Président de séance : Marc BERARD

	Territoires	Présents	Absents ou excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc	BACH Fabrice-Sébastien	DE PAREDES Xavier
		DE PAREDES Xavier		
		LACASSAGNE Alain		
	Sud Pays Basque	GOYETCHE Ramuntxo	DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine	
	Errobi	CARRERE Bruno		
		LABEGUERIE Marc		
	Nive-Adour		CIER Vianney	
			SAINT ESTEVEN Marc	
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arno		
		HARAN Gilles		
	Amikuze	DAGUERRE Mayie	ETCHEBER Peio	
	Garazi-Baïgorry	COSCARAT Jean-Michel	BARETS Claude	
Soule	ELGART Xavier	IRIART Jean-Pierre		
	GOITY Xalbat			
Iholdy-Ostibarre	LARRALDE André			
Pays de Bidache	AIME Thierry	LASERRE Jean-François		
C.de communes du Seignanx		DUFAU Isabelle		
		PEYNOCHE Gilles		

Date d'envoi de la convocation : 12/11/2021

Membres du Bureau en exercice : 24

Membres du Bureau présents : 14

Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 15

Décision n°2021-51 – Avis sur le projet de création d'une ZAD sur la commune d'Isturits

Objectif du projet : mettre en place une stratégie foncière sur le centre-bourg dans le cadre de la vitalisation du centre-bourg (logements accessibles, offre de services et équipements, aménagements urbains).

Les terrains couverts par la ZAD sont de plusieurs natures, notamment un terrain classé N et identifié comme élément à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme, ainsi que des terrains classés en zone Ap (agricole avec sensibilité paysagère, vues lointaines).

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- SOUHAITE RAPPELER que l'avis du Syndicat sur un périmètre de ZAD ne préjuge en rien de l'avis du Syndicat sur d'éventuelles ouvertures à l'urbanisation sur tout ou partie du périmètre.
- INSISTE sur la nécessité de préserver les espaces agricoles, pour leurs fonctions essentielles, pour la « résilience » du territoire (autonomie alimentaire, préservation des écosystèmes...).
- CONSIDERE que la création de la ZAD « centre bourg » d'Isturits répond aux principes qui guident le Syndicat en charge du SCoT Pays Basque et Seignanx, en matière d'anticipation foncière et de mobilisation des outils d'actions foncières les plus à même de garantir la maîtrise publique du développement à court, moyen et long termes.

Le Président,



Marc BERARD